

LIEU D'ACCUEIL

ENFANTS PARENTS

LES OBJECTIFS

- Accueil des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte responsable
- Participation des adultes basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.
- Accès gratuit ou participation modique.
- Présence à chaque séance d'au moins **2 accueillants formés à l'écoute** et supervisés régulièrement (**8h minimum obligatoire par accueillant et par an**).

LES ATTENDUS en cas de contrôle

- Le projet de fonctionnement.
- La liste des accueillants formés à l'écoute.
- Le planning de fonctionnement du Laep.
- Le registre de présence avec le nom des accueillants à chaque séance d'ouverture au public.
- Les attestations de formation des accueillants.
- En cas d'absence exceptionnelle (1 jour), au moins un professionnel formé à l'écoute sur les 2 accueillants présents.
- Les attestations de présence aux séances de supervision ou d'analyse de la pratique et la facture avec le nom des accueillants pour un minimum de 8h/an.
- Un outil de comptabilisation des heures détaillées d'organisation.
- Le compte de résultat de l'année avec le grand livre analytique, le journal de paie et les factures concernant le Laep.

Liste non exhaustive. Ces pièces peuvent vous être demandées pour les 3 derniers exercices et celui en cours.